

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n°2024/03/12-16-CA

**Approbation des conventions conclues par le Président de l'Université avant
l'entrée en vigueur de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil
d'administration**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 12 mars 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président d'Aix-Marseille Université

Considérant que les accords et les conventions signés par le Président de l'Université sont approuvés par le Conseil d'administration,

Considérant que le Conseil d'administration a délégué cette compétence au Président de l'Université en vertu de la délibération susvisée,

Considérant que le Conseil d'administration doit approuver les accords et conventions signés antérieurement à l'entrée en vigueur de cette délégation de pouvoirs,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}

APPROUVE la convention de reversement conclu entre PROTISVALOR et Aix-Marseille Université (n° PVM 2024-017) à la date du 23 janvier 2024.

Article 2

APPROUVE l'accord de prestation de services conclu entre M. Maurice BARDSLEY et Aix-Marseille Université (n° PVM 2023-284) à la date du 14 janvier 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 25 membres présents et 11 membres représentés



Fait à Marseille, le 12 mars 2024

Le Président d'Aix-Marseille Université,
Eric BERTON